

L'accusation de magie dirigée contre le malheureux Urbain Grandier, curé de Loudun, était évidemment l'œuvre de la jalousie et de la haine. Tout porte à croire que son confrère Gaufridy ne fut victime que de la stupide et superstitieuse crédulité de ses juges.

Il y a de quoi frémir quand on songe que tous les tribunaux de l'Europe ont condamné à mort plus de cent mille victimes, et que les bûchers étaient allumés partout pour les sorciers comme pour les hérétiques. Grâce aux efforts de la philosophie, nous sommes à jamais délivrés de ce fléau. Il est vrai que, si nous n'avons plus de sorciers, en revanche les saltimbanques ne manquent pas, espèce de magiciens bien autrement dangereuse pour la société, et d'autant plus entreprenante qu'elle sait bien que le perfectionnement opéré dans la raison des peuples les met à l'abri des tortures et des bûchers.

Louis Gaufridy, fils d'un berger de la Provence, avait été élevé par un de ses oncles qui était curé, et avait lui-même embrassé l'état ecclésiastique. Devenu curé de la paroisse des Acoules de Marseille, il paraît qu'il sut inspirer de l'amour à un grand nombre de ses paroissiennes. Le fond de son caractère était l'enjouement et l'amabilité : véritable épicurien, il aimait la bonne chère, et animait tous les repas où il se trouvait par ses plaisanteries et ses bons mots. Voilà probablement les principaux talismans qu'il employait pour charmer ses pénitentes.

Une des filles du sieur de la Palue, gentilhomme, fut principalement l'objet de ses soins, et il sut lui inspirer une passion violente. Leur liaison dura jusqu'au moment où la grâce, agissant fortement sur le cœur de la pécheresse, elle s'en alla se jeter dans un couvent d'ursulines. Alors, tourmentée sans doute par des affections hystériques, elle eut des visions, et débita les choses les plus étranges sur ses relations avec le curé Gaufridy.

Suivant ses dires, il avait acquis du diable le pouvoir de se faire aimer de toutes les femmes sur lesquelles il soufflait. Elle disait avoir éprouvé la puissance de ce souffle à un tel point, que longtemps elle n'avait pu vivre éloignée de Gaufridy ; qu'elle avait été initiée par lui dans tous les mystères sabbatiques; et que depuis qu'elle était dans le couvent, il y avait envoyé une légion de diables qui l'obsédaient jour et nuit. Ces révélations prirent bientôt créance dans la multitude. Il était si facile et si doux alors de croire au merveilleux. Gaufridy fut publiquement regardé comme sorcier.

Peut-être que quelques propos imprudemment plaisants de ce pauvre prêtre contribuèrent aussi à confirmer cette opinion. Quoiqu'il en soit, les suites de cette affaire ne furent que trop sérieuses. La justice fit arrêter Gaufridy; il fut exorcisé, jugé et condamné à faire amende honorable et à être brûlé vif. Cet arrêt fut rendu par le parlement de Provence, en 1611.

Rien de plus ridicule, de plus absurde, de plus grossièrement monstrueux que les procès-verbaux d'exorcismes, et que les attestations données à ce sujet par des médecins et des chirurgiens. La stupidité burlesque de ces pièces, que l'on prendrait aujourd'hui pour des contes de vieilles, ne peut être égalée que par celle des juges qui ne craignirent pas d'y ajouter foi.

Gaufridy nia tout ce qu'on lui imputait; il subit la question ordinaire et extraordinaire, fut dégradé par son évêque, et périt dans les flammes.

Plusieurs années après sa mort, Madeleine de la Palue reparut sur la scène, et se fit passer aussi pour sorcière. Il est probable que la magie de cette malheureuse n'était que de la folie. On l'arrêta le 6 février 1653, prévenue d'avoir ensorcelé une nommée Madeleine Hodoul, qui la chargea de ce prétendu crime. Le parlement chercha à s'entourer de toutes les lumières possibles pour prononcer sur cette affaire, et, quand il se crut suffisamment

éclairé, il rendit un arrêt définitif qui condamna la fille la Palue à être enfermée le reste de sa vie entre quatre murailles.

L'ignorance, des juges, celle des médecins et chirurgiens nommés pour examiner quelques taches que les accusés avaient sur le corps, est une chose bien surprenante ; ils prenaient pour des effets d'une puissance surnaturelle des affections nerveuses et quelques marques produites par des coups d'épingle, ou avec de l'eau forte.

L'opinion sur l'existence des sorciers était si généralement établie, même parmi les personnes instruites, qu'elle donna lieu à un fait qui mérite d'être rapporté. Le procès de Gaufridy contenait beaucoup de dépositions sur le pouvoir des démons ; plusieurs témoins assuraient qu'après s'être frotté d'une huile magique il se transportait au sabbat, et qu'il revenait ensuite dans sa chambre par le tuyau de la cheminée. Un jour qu'on lisait cette procédure au parlement d'Aix, et que l'imagination des juges était affectée par le long récit de ces événemens surnaturels , on entend tout à coup dans la cheminée un bruit extraordinaire qui se termine par l'apparition d'un grand homme noir qui secoue la tête.

Les juges croient que c'était le diable qui venait délivrer Gaufridy, son élève ; ils s'enfuient tous à l'exception du conseiller Thoron, rapporteur, qui, se trouvant embarrassé dans le bureau, ne peut les suivre. Effrayé de ce qu'il voyait, tremblant de tout son corps, les yeux égarés et faisant beaucoup de signes de croix, il porte à son tour l'effroi dans l'âme du prétendu démon, qui ne savait d'où venait le trouble du magistrat. Revenu de son embarras, il se fit connaître; c'était un ramoneur qui s'était trompé de tuyau de cheminée.